

L'incompréhension freine l'essor de la responsabilité sociale d'entreprise

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE. Le dialogue doit être élargi entre actionnaires et conseils d'administration selon l'Enquête 2019 du cabinet Swipra.

PIOTR KACZOR

Les résultats de l'enquête de la Swipra sur la gouvernance d'entreprise en Suisse en 2019, menée avec le concours de l'Institut de Banque et Finance de l'Université de Zurich, montrent que les actionnaires institutionnels peinent à saisir l'ancrage de la conduite socialement responsable dans les stratégies des entreprises. De leur côté, les entreprises souvent ne comprennent pas non plus comment leur approche socialement responsable peut influencer les décisions des actionnaires en matière d'investissements et dans le cadre des assemblées générales. Entretien avec Barbara Heller, Managing Partner du cabinet de conseils en droits de votes (proxy advisor) Swipra.

Quels sont les résultats de l'enquête Swipra qui vous ont le plus surpris?

L'étude a plutôt confirmé des évolutions que nous supposions déjà. D'une part qu'en matière de responsabilité sociale, il est difficile pour les entreprises de communiquer comment cette responsabilité est intégrée dans leurs structures de motivation et de gouvernement. Les investisseurs font en effet état d'un manque de clarté à cet égard. D'un autre côté, de nombreuses entreprises à leur tour indiquent ne pas comprendre comment les investisseurs intègrent les critères de responsabilité sociale dans leurs décisions d'investissement et dans leurs votes dans le cadre des assemblées générales. Nous supposons déjà ce manque de clarté mais l'enquête a clairement illustré une lacune de compréhension. Et je pense que les entreprises doivent d'une part réfléchir aux moyens d'y remédier en améliorant leur information (Offenlegung) alors que les



BARBARA HELLER. Managing Partner du cabinet Swipra, elle juge «à courte vue» une approche sous le seul angle du risque.

investisseurs doivent être au clair également sur leur approche. Il y a donc visiblement des efforts à faire des deux côtés.

Y compris sur le plan réglementaire?

Pas tellement sur le plan réglementaire. Bien que sur ce plan il soit aussi question d'assortir ces informations d'une vérification, ainsi que cela a été discuté hier

LES CAISSES DE PENSION SUISSES ESTIMENT QUE LE RAPPORT COÛTS/BÉNÉFICES DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE LEUR EST DÉFAVORABLE.

dans le cadre d'une rencontre sur ce thème. La structuration d'un rapport de gestion fait l'objet de règles bien précises, en matière de gouvernance, de rémunération et de présentation des comptes financiers. Les changements à l'ordre du jour dans ce domaine ne sont pas simples à appliquer pour les entrepreneurs. Il faudrait par conséquent

poursuivre la réflexion sur la procédure d'information du point de vue des instances de réglementation et des cabinets de révision. Mais ces dialogues tendent à varier selon la stratégie et le modèle d'affaires d'une entreprise et peuvent, par conséquent, de ce fait, difficilement être réglementés.

Le professeur Alexander Wagner, de l'Institut Banque et Finance de l'Uni de Zurich, souligne la vision approfondie du marché suisse qui procure l'enquête, d'autant que la plupart des études étaient jusqu'ici basées sur le marché américain...

En effet. Ces études menées du point de vue des investisseurs tendent à montrer l'importance de ce facteur pour les stratégies de placement. Et en Suisse aussi, nous observons un écart entre les gérants d'actifs et caisses de pension – qui abordent cette thématique par le biais des critères d'exclusion – et d'autres parties prenantes qui veulent plutôt intensifier l'engagement par le biais d'un dialogue avec les entreprises sur les thèmes de la gouvernance

et de la responsabilité sociale. D'autant que cet engagement n'est pas encore très avancé en Suisse.

Quels sont les autres traits distincts en Suisse?

L'étude permet de constater qu'au niveau des questions relatives aux implications des droits de votes et de l'engagement, les caisses de pension suisses en particulier ne trouvent pas leur compte dans la perception du rapport avantages/coûts de ces droits de votes et sont par conséquent réticentes à exercer ces droits de votes. Et précisément du fait de cette attitude des caisses de pensions, nombre d'investisseurs suisses ne développent pas cet engagement ou dialogue avec les entreprises. Or nous pensons que tant la perception de l'exercice de l'utilité de l'exercice des droits de votes que cet engagement sont importants. D'autant que près de 90% des investisseurs institutionnels étrangers déclarent faire preuve d'engagement, ce qui est impressionnant.

Les investisseurs étrangers manifestent par conséquent davantage d'engagement en Suisse aussi?

Beaucoup plus que les caisses de pension suisses.

A quoi cela tient-il ? Au fait qu'il s'agit de grands investisseurs qui procèdent de manière plus systématique, d'autant qu'ils investissent plutôt dans de grandes capitalisations? Il s'agit certainement d'un facteur non négligeable. Comme le secteur de l'asset management se trouve sous forte pression au niveau des coûts, les acteurs de plus grande taille peuvent obtenir des économies d'échelle et sont ainsi en mesure de mieux supporter ces coûts. Les caisses de pension suisses estiment que le rapport

coûts/avantages est défavorable, en particulier pour les établissements de tailles petite et moyenne qui ne disposent pas de ressources pour cela et doivent ainsi reflécher sur l'approche à mener en la matière. Ce qui, par le passé, a conduit de nombreuses caisses de pension à investir de manière indirecte, autrement dit par le biais de fonds de placements.

Et au-delà de ces facteurs techniques ?

Les investisseurs anglo-saxons sont plus en avance également dans la perception de la valeur de ces engagements auprès des entreprises. Autrement dit dans la compréhension que ces critères de gouvernance et de conduite sont importants pour que l'entreprise puisse créer de la valeur. C'est une perception qui ne paraît pas encore très répandue en Suisse.

La responsabilité sociale correspond au S de l'investissement durable ESG. Ce S fait-il l'objet d'une attention moindre par rapport aux critères environnementaux ou de gouvernance?

La responsabilité sociale d'entreprise recouvre pour nous toute la question. Il y a différentes vues sur les modalités de gestion des entreprises: des structures de gouvernances différentes donnent lieu à des cultures d'entreprises différentes. Mais tout cela relève à notre sens de la responsabilité sociale des entreprises et inclut l'approche environnementale, les droits humains, les relations avec les collaboratrices et collaborateurs ainsi que la conformité réglementaire et légale (compliance).

Mais plutôt en cas d'infraction de ces normes, lorsqu'elles font la une des médias?

Non. Cette approche concerne aussi les opportunités d'affaires. La question environnementale recèle aussi de nombreuses possibilités d'affaires, y compris pour transformer les modèles existants dans la durée et adapter les stratégies dans ce sens. A mon sens, une approche de cette responsabilité sociale sous le seul angle du risque serait à courte vue. En d'autres termes: si vous considérez deux banques aux structures et cultures différentes, c'est celle qui accorde la plus grande attention à ces valeurs et qui crée de la confiance pour la clientèle qui sera la plus performante sur le long terme.

L'étude soulève aussi la question de l'indépendance des responsables des différents comités au sein des conseils d'administration, non seulement vis-à-vis de la direction ou du management mais aussi du président?

Ces instances doivent en effet être aussi autonomes que possible. Les comités d'audit doivent opérer et mener leurs investigations de manière autonome car si des événements surviennent, ils peuvent concerner autant la direction que le conseil d'administration. Deux cas récents ont illustré l'importance de cette indépendance: un cas de non-conformité réglementaire du groupe ABB en Corée du Sud en 2017 qui s'est traduit non seulement par une violation des règles de conformité mais aussi par une fraude.

Dans de tels cas, un comité d'audit doit être en mesure d'examiner les processus de manière à la fois rapide et indépendante. Et plus récemment le cas de la filature ordonnée par Credit Suisse et qui a incité le comité d'audit et son responsable à mener son enquête indépendamment du reste du conseil d'administration. ■

Les investisseurs institutionnels étrangers dialoguent davantage avec les entreprises suisses

La société et les actionnaires portent des attentes de plus en plus hautes en matière de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) ou «Corporate Social Responsibility» (CSR). Mais la compréhension mutuelle fait défaut pour établir comment une activité commerciale peut être exploitée et jugée selon ces critères. D'un côté, seuls 17% des investisseurs institutionnels savent dans quelle mesure la responsabilité sociale d'entreprise peut être intégralement ancrée dans la stratégie de l'entreprise.

D'un autre côté, 41% seulement des entreprises sondées cotées en Suisse comprennent comment les actionnaires institutionnels prennent en compte les critères de la RSE dans leurs décisions d'investissements. Et moins de la moitié des entreprises suisses (48%) sont au clair sur l'impact des informations relatives à la RSE: comment celles-ci influencent en fin de compte les votes

continu entre investisseurs et conseils d'administration – veulent développer une meilleure compréhension sur la situation particulière des entreprises. Alors que 45% seulement des investisseurs institutionnels suisses indiquent mener un tel dialogue, cette part s'élève à 89% des actionnaires institutionnels étrangers sondés. Ces derniers détiennent le plus souvent des parts plus élevées dans les entreprises suisses et mènent principalement une approche d'investissement passif répliquant un indice qui les lie sur le long terme aux actions constitutives de cet indice.

Efforts continus mais hors des assemblées générales

C'est la raison pour laquelle ils entendent aussi influencer la gouvernance d'entreprise par le biais de cette approche d'engagement. Mais les modifications de cette gouvernance – en particulier au niveau des rémunérations et de

la responsabilité sociale des entreprises – sont déployées par les grands investisseurs la plupart du temps dans le cadre d'engagements menés en cours d'exercice

SEULS 45% DES INSTITUTIONNELS SUISSES MÈNENT UN DIALOGUE AVEC L'ENTREPRISE, CONTRE 89% DES INVESTISSEURS ÉTRANGERS.

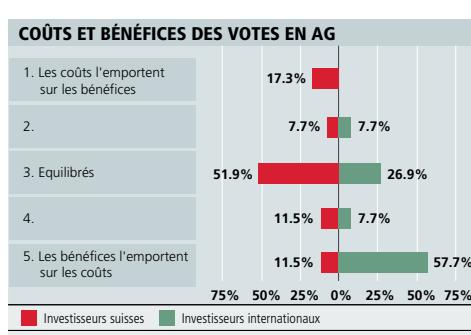
et non pas dans le cadre des assemblées générales. Selon les entreprises, ces engagements se formalisent en premier lieu sur les thèmes «Rémunérations» (26%), «Stratégies» (25%) et Conseils d'administration (23%).

Seules 6% des réponses des entreprises sondées indiquent ainsi que la responsabilité sociale d'entreprise a constitué un thème séparé dans le cadre de ces engagements. Ce qui, selon les auteurs, tend à

montrer que les investisseurs étrangers portés par le dialogue n'isolent pas la responsabilité sociale d'entreprise mais considèrent celle-ci comme facteur intégrant des différents piliers de la gouvernance: composition du conseil d'administration, stratégie d'entreprise et structure de rémunération.

La septième édition de l'enquête Swipra a été menée en août/septembre 2019 auprès de 78 entreprises cotées en Suisse – représentant 78% de la capitalisation boursière de l'indice SPI – et de 77 gérants de fortunes institutionnelles et détenteurs d'actifs en provenance de Suisse et de l'étranger.

Quant aux investisseurs qui ont participé à l'enquête, dont une partie de 30% domiciliés à l'étranger, ceux-ci représentent près de 30% des placements en actions au plan mondial et ils détiennent en majorité des participations substantielles dans des entreprises helvétiques. ■



sous la conduite de Christoph Wenzel Bernasconi. Et selon les sondés, cette compréhension défaillante ne peut être comblée que par une information adaptée et par un surcroît de dialogue. L'enquête montre en effet que 73% des actionnaires partent à un tel «engagement» – autrement dit à un échange de vues